

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE FOURBANNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

vendredi 8 décembre 2017

Présents: Marie-Christine GRENET, Fabrice JOURNOT, Laëtitia JOURNOT, Gérard MOUGEY, Alain MICHELOT, Stéphane BESNARD, David BRANGET, Rodolphe MULIN, Nadine VERNEREY.

Absents excusés : BALLAND Marlène (procuration à Fabrice JOURNOT).

Absent non excusé : Isabelle MONTENOISE

Secrétaire: Rodolphe MULIN

La séance commence à 20h15.

**1. DECISION MODIFICATIVE BUDGET 2017**

➤ Attributions de compensations 2017

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal décide d'ouvrir les crédits modificatifs suivants, afin de régulariser les attributions de compensations 2017.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	
Cpte 739211 « attribution de compensation »	+ 140.00 €
Cpte 615231 « entretien voirie »	- 140.00 €

Mandate et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre.

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstentions : 0

**2. DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE RILLANS A LA CCDB**

Le Maire expose qu'en vertu de l'article L.5214-26 du CGCT, une commune peut être autorisée, par le représentant de l'Etat dans le département après avis de la Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI), à se retirer d'une communauté de communes pour adhérer à un autre EPCI à fiscalité propre dont le conseil communautaire a accepté la demande d'adhésion.

Par délibération du 27 juin 2017, le Conseil municipal de la commune de Rillans s'est prononcé favorablement pour sortir de la Communauté de communes des 2 Vallées Vertes, et sollicité son adhésion à la Communauté de communes Doubs Baumois au 1er janvier 2018.

Les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Doubs Baumois ont approuvé à l'unanimité la demande d'adhésion de la commune de Rillans le 18 juillet 2017.

La CDCI restreinte a rendu un avis favorable lors de sa séance du 30 octobre 2017.

La demande d'adhésion de la commune de Rillans est aujourd'hui soumise à l'acceptation des Conseils municipaux des communes membres de la CCDB.

La commune est notamment motivée pour cette intégration par la compétence scolaire, étant donné son rattachement au groupe scolaire d'Autechaux (le syndicat scolaire d'Autechaux serait ainsi dissous dès l'intégration de la commune de Rillans à la CCDB).

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce en faveur de l'adhésion de la commune de Rillans à la Communauté de communes Doubs Baumois au 1er janvier 2018.

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstentions : 0

### **3. ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE**

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la proposition du Département de créer entre le Département, les communes et les établissements de coopération intercommunale (EPCI) une Agence Départementale d'appui aux territoires (AD@T) au service des communes et de leurs groupements.

En effet face à l'évolution des missions de l'Etat, le Département a décidé en concertation avec les Communes et les EPCI de favoriser la création d'une structure dédiée à apporter une solution aux collectivités du Doubs dans le domaine de l'ingénierie publique.

#### **Statuts juridiques et compétences :**

Le choix s'est porté sur la création d'une Agence, au sens de l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la forme d'un établissement public administratif. L'AD@T assurera des missions de base (pack de base), qui auront pour objet d'apporter aux Collectivités Territoriales et aux EPCI qui auront adhéré une assistance de nature technique et juridique dans les domaines d'aide à l'informatisation (logiciel, installation, formation et maintenance), de la délivrance de conseils juridiques, et de toutes autres missions dans les limites de l'article L 5511-1 du code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Membres :**

Les membres adhérents à l' AD@T sont :

- le Département ;
- les communes ;
- les Etablissements publics intercommunaux ;

Il est précisé que l'adhésion est volontaire et n'emporte pas transfert de compétences.

#### **Fonctionnement :**

Les statuts prévoient la constitution d'un Conseil d'Administration présidé par la Présidente du Département et d'une Assemblée générale composée de 3 collèges de représentants des membres adhérents de l'agence :

- le collège des Conseillers départementaux (10 membres dont la Présidente)
- le collège des Communes (5 membres)

- le collège des intercommunalités (5 membres).

**Ressources :**

Dans le cadre de l'élaboration d'un projet de budget pour l'AD@T à l'occasion de ses premières années de fonctionnement, il a été envisagé sur la base d'une section de fonctionnement s'élevant à 1 million € qu'une cotisation annuelle serait versée par les membres adhérents au prorata du nombre d'habitants.

La cotisation donne accès aux prestations comprises dans le pack de base.

**GRILLE TARIFAIRE AUX ADHERENTS (HT)**

**Communes :**

	Contribution annuelle	Cotisation par habitant (base population totale)	Plafond
Communes	100 €	0.60 €	5 000 €

**Intérêt de la présente adhésion :**

La présente demande d'adhésion est justifiée par la volonté de bénéficier d'un service doté d'une ingénierie juridique et administrative dans les domaines de l'aide à l'information, de la délivrance de conseils juridiques qui permettra à la collectivité de mener à bien techniquement et juridiquement les projets qu'elle souhaite engager dans les domaines précités.

Cette adhésion donnera ensuite accès aux prestations optionnelles qui seront proposées par l'AD@T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les statuts joints en annexe
- DECIDE d'adhérer à l'AD@T
- DESIGNNE le Maire pour représenter la commune ou la structure intercommunale à l'Assemblée Générale de l'AD@T
- AUTORISE le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision.

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstentions : 0

**4. SUIVI DES PROJETS COMMUNAUX**

➤ **Aménagement autour de l'abri mémoire**

Le projet est en cours d'avancement.

## 5. REPAS DES ANCIENS

Le repas des anciens aura lieu le samedi 27 janvier 2018 au restaurant "Le Cruzoé" à OUGNEY DOUVOT. Une carte d'invitation sera distribuée dans les boîtes aux lettres. Un panier garni sera proposé aux personnes qui ne pourront pas participer au repas.

Les conseillers municipaux sont également invités.  
Les conjoints sont les bienvenus moyennant leur participation.

## 6. DIVERS

### ➤ Recensement de la population

Le recensement a eu lieu début d'année 2017 : 77 logements d'habitation et 168 bulletins individuels ont été comptabilisés.

### ➤ Demande de la famille BOUCHER

La famille BOUCHER Philippe a adressé une lettre au Maire, ceci afin d'intégrer au programme d'affouage 2017 le merisier présent sur la limite entre sa parcelle N°ZA51 et la parcelle communale N°ZA52.

Le conseil municipal accepte que cet arbre soit intégré au programme d'affouage 2017.

### ➤ Vœux du maire et de son conseil municipal

La date retenue est le dimanche 7 janvier 2018 à 11 heures en mairie.  
Un courrier sera adressé à chaque famille.

La séance est levée à 22h35.

Le MAIRE de FOURBANNE  
Laëtitia JOURNOT